le CCTD et le CRDS, la compagnie Med-Eng Systems d'Ottawa a mis au point un nouveau système de protection des pieds, baptisé « botte-araignée », et un ensemble de déminage humanitaire. Comme le Canada et les États-Unis exigent tous deux le port de l'ensemble de déminage humanitaire, les deux pays ont collaboré à la mise au point d'une méthodologie pour tester ces équipements de protection. Cette méthodologie a été utilisée lors de la mise à l'essai aux États-Unis de cinq ensembles fabriqués par différentes compagnies, dont Med-Eng, et constituera un élément important de la contribution canadoaméricaine aux normes de l'ONU relatives aux équipements de protection individuels.

La botte-araignée, l'ensemble de déminage humanitaire et le FIXOR, qui sont maintenant sur le marché, faisaient partie de l'exposition sur le déminage, « Interdisons les mines 99 ».

## Examen des solutions de remplacement aux mines antipersonnel

Le refus de certains pays de signer la Convention d'Ottawa reste l'un des principaux obstacles à son adoption universelle. Une des raisons invoquées pour justifier ce refus tient au fait que ces pays considèrent les mines antipersonnel comme une option militaire utile et peu coûteuse. Il faut espérer que les travaux du CCTD relatifs aux solutions de remplacement aux mines aideront le Canada à convaincre les pays encore réticents. En 1999-2000, la Direction de la planification stratégique (Opérations terrestres) du MDN a entrepris une étude de l'utilisation passée des mines antipersonnel et de leur impact sur les opérations des forces terrestres. Le rapport issu de cette étude a été terminé en janvier

2000. Le CCTD a entrepris d'évaluer les études des autres pays relatives aux substituts et devrait publier ses résultats au début de 2001.

## Diffusion de l'information aux utilisateurs et à l'industrie

Le CCTD gère un site Web (à l'adresse www.ccmat.gc.ca) et a produit une série de brochures et de documents d'information qu'il distribue à grande échelle au Canada et à l'étranger. Le Centre appuie en outre les initiatives de sensibilisation du MAECI, tels l'exposition « Interdisons les mines 99 » et le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines.

## Commercialisation

Les entreprises canadiennes qui veulent contribuer aux efforts de déminage, en particulier celles qui disposent d'une technologie pertinente, peuvent le faire par l'intermédiaire du CCTD. Pour les aider à définir et à exploiter les possibilités qui s'offrent à elles dans le domaine du déminage, Industrie Canada offre une information pertinente sur son site Web (www.ic.gc.ca). Industrie Canada aide également les compagnies qui souhaitent participer à des foires commerciales où elles pourront présenter leur équipement ou leurs services de déminage.

Après l'explosion d'une mine antipersonnel équivalant à 97 grammes de TNT, seules les deux pattes avant de la « botte-araignée » ont été endommagées, le reste étant resté intact.



Les entreprises
canadiennes
désireuses de
contribuer aux
efforts de
déminage peuvent
le faire par
l'entremise
du CCTD.

